

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
187^e année
16 juin 2011
n° 23 / 7472^e
pages 1545 à 1608

CHRONIQUE / Procédure pénale

1570

La réforme de la garde à vue
> *Gabriel Roujou de Boubée*

ÉDITO

1545 ELI: hourra ou hélas!?, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 1549 Vers un nouveau renforcement des droits des consommateurs
- 1553 Vente volontaire de meubles: le texte en commission mixte paritaire
- 1558 Volet immobilier du projet de loi « protection des consommateurs »
- 1563 Sort des gardes à vue antérieures au 15 avril 2011

POINT DE VUE

1568 Vie personnelle et licenciement disciplinaire, *Grégoire Loiseau*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1576 **Chronique:** « L'effort humain », *Mathilde Caron et Pierre-Yves Verkindt*
- 1585 **Panorama:** Droit de la filiation, *Frédérique Granet-Lambrechts*
- 1592 **Notes:** L'assurance à la croisée des chemins, *note sous CJUE 1^{er} mars 2011, Matthieu Robineau*
- 1596 Le redoutable droit de suite du locataire de l'immeuble saisi, *note sous Civ. 3^e, 23 mars 2011, Christophe Juillet*
- 1600 Un « contrat de conseil » invite à redéfinir l'obligation de conseil, *note sous Com. 22 mars 2011, Hervé Causse*
- 1604 Libre circulation des personnes, citoyenneté européenne et situations purement internes, *note sous CJUE 5 mai 2011, Sabine Corneloup*

ENTRETIEN

1608 William Bourdon et Yann Queinnec - Réguler les entreprises transnationales, pourquoi, comment?

DALLOZ

321123



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Commerce électronique: Cédric MANARA
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:
Françoise ARRIAGADA (5363)
Katy PERCHEREAU (5366)
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG
Abonnements: Yvette NAY
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN
Abonnements: ventes@dalloz.fr
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)
Étranger: 451 € HT (460,47 € TTC)
Prix au numéro: 18,38 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1012 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne cedex
Dépôt légal - Juin 2011

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14°
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval
« Abonnements Recueil / Kiosque »

SOMMAIRE



1548

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Des actions pour protéger les données
personnelles des e-consommateurs

Consommation

Action d'une association de consommateurs:
démarchage juridique illicite, *Civ. 1^{re}, 26 mai 2011*
Vers un nouveau renforcement des droits
des consommateurs

Marque et publicité comparative: régime
du médicament générique, *Com. 24 mai 2011*

Entreprise en difficulté

Délai d'appel: fin de non-recevoir d'ordre
public, *Com. 17 mai 2011*

Responsabilité pour insuffisance d'actif:
faute d'abstention d'administrateurs,
Com. 31 mai 2011

Responsabilité pour insuffisance d'actif:
dirigeant déjà en procédure collective,
CE 20 mai 2011

Fonds de commerce et commerçants

Vente volontaire de meubles:
le texte en commission mixte paritaire
Vente d'un fonds de commerce:
opposition des créanciers, *Com. 24 mai 2011*

Propriété intellectuelle

Logiciel contrefait: nullité de fond de la saisie,
Civ. 1^{re}, 26 mai 2011

Décisions du directeur de l'INPI:
modalités du recours, *Com. 24 mai 2011*

Société et marché financier

AMF: publication du rapport annuel 2010
Violation d'un pacte de non-acquisition: limites
de la réparation en nature, *Com. 24 mai 2011*
Dissolution: opposabilité aux tiers
par la publication au RCS, *Com. 24 mai 2011*
Cession d'actions: ordre de mouvement
et clause de substitution, *Com. 24 mai 2011*

1557

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble: rétractation par voie
de conclusions, *Civ. 3^e, 25 mai 2011*

Famille-Personne-Succession

Divorce: application dans le temps
de la loi du 26 mai 2004, *Civ. 1^{re}, 18 mai 2011*

1558

DROIT IMMOBILIER

Bail

Volet immobilier du projet de loi
« protection des consommateurs »

Construction-Urbanisme

Réglementations thermique et acoustique:
premiers décrets

La murelle n'aura pas son diagnostic!

Etat des risques naturels et technologiques:
nouvel imprimé

ÉDITO par Félix Rome
1545 ELI: hurra ou hélas! ?

Construction de maison individuelle: obligations
du maître de l'ouvrage, *Civ. 3^e, 25 mai 2011*

Copropriété

Le destinataire de la délégation du droit
de vote en question

Réforme des professions de syndic
et d'administrateur de biens

Affichage des dépenses des syndics de copro-

priété: réglementation actuelle satisfaisante

Loi Carrez: recours de l'acquéreur contre
l'auteur de la mesure erronée, *Aix-en-Provence,*
19 mai 2011

1561

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droit à l'avocat dans les procédures pénales:
les jeunes avocats réclament une directive
Conservation des données: après l'évaluation
européenne, les remontrances
L'institut européen du droit est né!

1563

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Sort des gardes à vue antérieures
au 15 avril 2011, *Crim. 31 mai 2011*

Suspicion légitime:
requête aux fins de renvoi, *Crim. 28 avr. 2011*

1564

DROIT PUBLIC

Santé publique

Soins psychiatriques: les députés confirment
et précisent l'unification du contentieux
Bioéthique: une deuxième lecture houleuse
pour l'Assemblée nationale

1564

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée:
sort du salarié devenu inapte, *Soc. 25 mai 2011*

Différence de traitement:
catégorie professionnelle, *Soc. 8 juin 2011*

1565

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

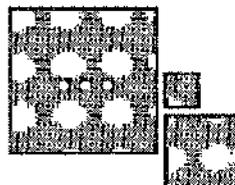
Procédure civile

Loi de simplification du droit:
aspects de droit civil et procédure civile
Concentration des moyens et concentration
des demandes, *Civ. 2^e, 26 mai 2011*

Contestation d'honoraires: manquement
au devoir d'information, *Civ. 2^e, 26 mai 2011*

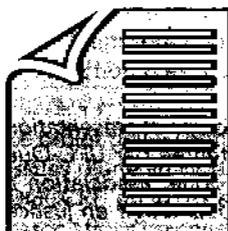
Voie d'exécution

Saisie conservatoire de créances:
déclaration du tiers saisi, *Civ. 2^e, 26 mai 2011*



POINT DE VUE

1568 Vie personnelle et licenciement disciplinaire
par Grégoire Loiseau



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

1570 La réforme de la garde à vue
(commentaire de la loi n° 2011-392 du 14 avril 2011)
par Gabriel Roujou de Boubée

1576 « L'effort humain »
Regards sur la pénibilité
par Mathilde Caron et Pierre-Yves Verkindt

PANORAMA

1585 Droit de la filiation
mars 2010 - avril 2011
par Frédérique Granet-Lambrechts

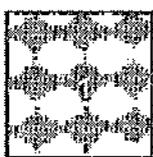
NOTES

1592 L'assurance à la croisée des chemins,
note sous CJUE 1^{er} mars 2011
par Matthieu Robineau

1596 Le redoutable droit de suite du locataire
de l'immeuble saisi, note sous Civ. 3^e, 23 mars 2011,
par Christophe Juillet

1600 Un « contrat de conseil » invite à redéfinir l'obligation
de conseil, note sous Com. 22 mars 2011
par Hervé Causse

1604 Libre circulation des personnes, citoyenneté
européenne et situations purement internes,
note sous CJUE 5 mai 2011
par Sabine Corneloup



2

3

ENTRETIEN

1608 William Bourdon et Yann Queinnec
Réguler les entreprises transnationales, pourquoi, comment?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).